

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance. LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHRES

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance. Annonces... 25 c la ligne Réclames... 50 c.

M. Havae, rue J.-J. Rousseau, 3 M.M. Lafitte et C., place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Table with 4 columns: Destination, Omnibus mixte, Poste mixte, Omnibus mixte. Rows include Cahors, Mercuès, Parnac, Luzech, Castelfrac, Puy-l'Evêque, Duravel, Soturac Touzac, Fumel, Monsempron-Libos, PARIS, BORDEAUX, PÉRIGUEUX, AGEN, Monsempron-Libos, Fumel, Soturac Touzac, Duravel, Castelfrac, Luzech, Parnac, Mercuès, Cahors.

Cahors, le 12 juillet 1873.

Les fêtes imposent silence à la politique, et le Shah de Perse nous fait oublier un moment que la lutte n'est pas terminée contre le radicalisme, et odieux ennemi de la résurrection de la France.

Voici les détails de la grande revue de jeudi, publiés par Paris-Journal :

Paris vient d'assister à un spectacle d'une grandeur sans égale : quatre-vingt mille hommes réunis sur le champ de courses de Longchamps ont défilé devant le Shah, avec un ensemble et une précision que les plus vieilles troupes pourraient envier.

L'INFANTERIE

Rangées en colonnes serrées par divisions sur trois lignes parallèles, nos troupes à pied ont commencé leurs mouvements aussitôt après l'entrée du Shah dans la tribune qui lui était réservée.

Le défilé s'est fait par bataillons en masse. Le bataillon de Saint-Cyr, auquel la tradition a conservé le nom de premier bataillon de France, ouvrit la marche, et, il faut reconnaître qu'il justifia son nom par la précision de ses manœuvres et l'aspect à la fois coquet et martial de ses jeunes soldats.

Derrière lui, la gendarmerie mobile, puis le 1er régiment du génie, les bataillons de la garde de Paris, les sapeurs-pompiers, et enfin les chasseurs et les régiments de ligne du 1er corps ont reçu un accueil enthousiaste.

Lorsque le corps du général Douai a commencé son défilé, tout le monde a remarqué la belle attitude de la division Faron et notamment du bataillon d'infanterie de marine, que le ministre de la guerre a tenu à conserver dans l'armée de Paris.

Quelle belle revanche pour cette arme, autrefois si peu connue et, cependant si décriée, que les trépidations de joie et les hurrahs qui ont accueilli son passage!

Enfin, dans le corps de Clinchant, l'infanterie de ligne s'est surpassée, et le 65e a recueilli des bravos qui ont dû rendre bien heureux les soldats du régiment et le colonel qui les commande.

En résumé, l'infanterie française présente toujours cet aspect alerte et gai qui lui donne un cachet si envié des autres nations. On sent néanmoins que les désastres de la dernière guerre ont donné des leçons dont nous avons profité : l'immobilité dans les rangs est plus grande, le silence est mieux observé, et l'on voit que les braves officiers épargnés par la mort sur les champs de bataille de Wissembourg, de Werth, de Gravelotte, ont à cœur de corriger les petits défauts autrefois reprochés à nos fantassins.

L'ARTILLERIE

Celle-ci a effectué son défilé en deux parties bien distinctes. L'artillerie divisionnaire a accompagné les corps d'armée, marchant au pas entre la première et la deuxième brigade de la deuxième division de chaque corps.

L'artillerie de réserve a défilé au trot par batterie dans un ordre admirable, aussi les acclamations ne lui ont pas fait défaut, et le bruit des applaudissements couvrait le roulement des canons sur le sol durci du champ de courses.

Ce sont surtout les batteries à cheval qui ont été remarquées; on dirait que nos canonniers se font un jeu de surmonter les difficultés du métier, et les servants à cheval, alignés au cordeau, trottaient à l'aise entre la ligne des pièces et celle des caissons.

Après le défilé de l'artillerie est venu celui de

LA CAVALERIE

Pour elle comme pour l'infanterie, c'est l'escadron des élèves de Saint-Cyr qui a ouvert la marche, et ils ont partagé avec la garde républicaine à cheval et la gendarmerie les honneurs de la revue.

On ne saurait croire avec quelle ardeur le public des tribunes a salué l'imposant défilé de nos braves gendarmes; il était facile de voir qu'outre l'admiration qu'excitait l'ordre parfait et la régularité automatique de leurs manœuvres, il y avait encore un autre motif à ces acclamations. On se sentait pénétré de reconnaissance pour le dévouement et l'abnégation de ces esclaves du devoir, qui ont partagé avec nos magistrats et nos prêtres, l'honneur d'être proscrits par la Commune. On n'applaudissait pas seulement des soldats, on acclamait des martyrs.

La cavalerie légère et les dragons ont laissé le public plus froid, mais l'apparition des premières cuirasses a excité dans la foule une explosion d'enthousiasme indescriptible. Les charges terribles de Reischaffen, qui ont suspendu pendant un instant la poursuite des Allemands et sauvé les débris de notre armée, devenaient pour les imaginations les plus rebelles une vivante réalité. Les régiments de la division Bonnemaïn étaient là, et eux qui ont affronté sans pâlir la mitraille prussienne, n'ont pu supporter sans une émotion réelle le tonnerre d'applaudissements qui a salué leur passage.

On a beaucoup remarqué le silence des troupes. Autrefois, les vivats de nos soldats éclataient au moment du défilé, et on ne manquait pas de dire qu'ils

étaient commandés. Vive l'Empereur! Vive le Roi! Vive la République! Autant de cris auxquels il fallait mentir à chaque changement de gouvernement. L'usage d'aujourd'hui vaut mieux. L'armée n'est qu'un instrument dans la main du pouvoir, et elle gagne en dignité en se contentant de se conformer aux règlements militaires.

VOYAGE DU SHAH.

Nous empruntons au Figaro le récit de la visite du schah de Perse aux Invalides :

La journée d'hier compta dans les fastes du voyage. Je suis très-honoré de la circonstance particulière qui me permet d'en compter, point par point, le principal incident : la visite de Nasser-ed-Din à l'hôtel des Invalides.

Le schah devait aller à l'Ecole des mines, au Conservatoire des arts et métiers et à l'hôtel des Invalides. Il devait en outre, se rendre à la préfecture de la Seine pour faire visite à M. Ferdinand Duval, à M. Vautrain et au conseil municipal.

Le schah a dû ajourner toutes ces visites pour cause de fatigue. Il s'est contenté de recevoir les hommages du corps diplomatique, et vers quatre heures, il a déclaré ne pas vouloir faire attendre en vain nos vieux soldats.

Il est donc parti pour l'hôtel des Invalides, sans escorte, en calèche découverte, accompagné seulement de son beau-frère Yaya-Khan, du docteur Tholozan, de deux princes et du colonel Charreyron.

Le schah a traversé l'Esplanade et la cour d'honneur en voiture, au milieu de deux haies de vieux soldats, — le reliquat de deux millions d'hommes! — selon l'expression pittoresque du gouverneur, le général de Martimprey.

Le général attendait Nasser-ed-Dinn sur le perron de la chapelle, ayant auprès de lui le colonel Borde, major, le chef d'escadron de Lentilly, son aide de camp, tous les officiers des différents services, ceux des pensionnaires de l'hôtel que leurs infirmités ne retiennent pas dans leurs appartements, l'abbé Largentière, aumônier, et M. Crépinet, l'architecte de l'église et du dôme.

Le schah était très gai, très souriant; il a salué de la main les officiers et les dames, et a paru charmé de voir, dans cet asile de la vieillesse, les enfants qui battent le tambour. A ce moment, le docteur Tholozan remarqua dans la foule son ami le baron Larrey, et lui serra les mains avec effusion.

— Qui est-ce? demanda le schah. — Le baron Larrey, répondit le docteur. — Larrey, Larrey!... si jeune!... le fils! Et il invita gracieusement le baron à l'accompagner.

Arrivé derrière l'autel de la chapelle, Nasser-ed-Dinn parut très impressionné à la vue des deux cariatides de Duret, qui semblent garder l'entrée du tombeau. Le docteur Tholozan lui traduisit en persan l'inscription : « Je veux que mes cendres reposent sur les bords de la Seine, au milieu de ce peuple français que j'ai tant aimé. »

Au moment de descendre dans la crypte, le schah retira son sabre et le donna à garder à un des princes. Longtemps il contempla le monolithe qui recouvre les restes de Napoléon. Puis, comme pour chasser les idées sombres, il se retourna et s'informa du nom des vieux officiers qui le suivaient, demandant à chacun le nom de la bataille où il avait été blessé, et priant le général de noter tous ceux à qui il parlait.

Après du schah se tenait le gardien Heudier, vieux sergent-major. Lui voyant la médaille de Sainte-Hélène, il lui dit :

— Waterloo! Quel âge? — Seize ans, sire, répondit le vieux grognard. Le schah s'engage dans le pourtour de la crypte. Il s'arrête à un faisceau de drapeaux et les examine un à un avec intérêt. Un surtout paraît le frapper. Il questionne — en français toujours — mais en n'employant que les verbes et les substantifs... — Drapeau? — Autrichien, sire, pris à la bataille d'Eylau, dit le vieux gardien. — Eylau, Autrichiens!... Non! Prussiens!... s'écrie Nasser-ed-Dinn. Et il étend le vieux drapeau, dont il montre l'aigle noir aux assistants.

J'avoue que tous les spectateurs de cette scène étaient absolument émerveillés. Le schah jouit un instant de son triomphe. Il montre une colonne : — Marbre?... dit-il. — Des Pyrénées! lui répond le docteur. — Ah! Pyrénées!... montagnes, France! ajoute le schah. Puis il désigne le monolithe : — Granit? — Non, sire, c'est du porphyre.

— Porphyre, répète le schah, en montrant par un geste qu'il retiendra ce mot. — C'est l'empereur Nicolas qui a donné ce bloc à la France, dit le gardien Heudier. — Nicolas! Russie! connais! répond le schah. On arrive ainsi au caveau fermé d'une grille, qu'on appelle le reliquaire et qui contient l'épée d'Austerlitz et le petit chapeau d'Eylau. Un sacristain tient un candélabre qui éclaire la scène. On ouvre l'armoire de glaces. Le schah prend le chapeau et l'examine.

— Simple! dit-il, et il ajoute quelques mots en persan. — Sa majesté, dit le docteur Tholozan à haute voix, vient de dire que l'empereur Napoléon aimait la simplicité pour lui et le luxe pour ses officiers. Le schah tient toujours le chapeau. Puis il touche respectueusement l'épée. — Austerlitz, dit-il. Napoléon, grand roi! bien grand roi!...

Il semble un instant s'abîmer dans la contemplation de ces objets. Il paraît très ému. Une larme même brille comme une perle sur sa joue bronzée. Puis il sort du caveau brusquement, comme pour s'arracher à un sentiment pénible, et achève le tour de la crypte en égrenant, pour ainsi dire, son cortège de vieux soldats et en demandant à chacun avec intérêt où il a reçu sa plus grave blessure.

Il remonte par le grand escalier de la crypte et fait le tour du dôme. Là, il y a une centaine de personnes. Le schah ne parle plus que persan. C'est tantôt Yaya-Khan, tantôt le docteur Tholozan qui lui répondent. — Le baldaquin, éclairé par des rayons de soleil, lui paraît magnifique. — Doré? dit-il. — Oui, sire, répond l'architecte; il est en bronze doré.

C'est comme une déception pour le schah. Il avait cru un instant que c'était de l'or. Il regarde le



tombeau du roi Jérôme, et, voyant dans la chapelle située en face un autre tombeau, il dit :

— Joseph !

Les monuments de Vauban et de Turenne ne semblent pas l'intéresser. J'avoue que je le regrette un peu. En sortant du dôme, sa vue s'arrête sur les tombes des deux fidèles. Il lit les inscriptions :

— Duroc ! Bertrand !... dit-il... vrais amis !

Il traverse de nouveau le cœur. Une musique militaire joue l'air national persan. Tout auprès de la grille qui ferme le sanctuaire, il aperçoit un groupe de sœurs de charité. Il les examine et les salue respectueusement.

En face se tient un jeune invalide mutilé. Le schah lui montre sa manche vide.

— Dernière guerre ! dit-il.

— Oui, sire, répond le soldat.

— Bazaine ?

Le soldat ne répond pas.

— Mac-Mahon ?

Le soldat semble ne pas comprendre.

— Trochu ? continua le schah.

— Oui, sire.

— Ah ! dit le schah, siège de Paris !

Il examine les médailles du blessé. La médaille militaire ne le surprend pas. Mais l'autre, avec son ruban à l'aigle noir, lui est inconnue.

— Mexique ! dit le soldat qui se prend à parler comme son royal interlocuteur.

— Oui ! Forey, Bazaine !... dit le schah en souriant.

Il sort de l'église, et, par les galeries, se rend au musée d'artillerie. Il parcourt la salle des armures, et examine toutes les cuirasses avec intérêt.

Toutefois, la grossièreté des objets exposés paraît le frapper davantage que l'énorme dimension de ces armes de nos preux, qui semblent aujourd'hui la dépouille des géants.

Il passe à la salle des modèles de canons. Là, tout le charme.

Il se fait expliquer par un officier d'artillerie, les différentes transformations des bouches à feu.

Dès qu'il aperçoit un canon se chargeant par la culasse, il le désigne du doigt, et s'écrie triomphalement :

— Actuel !

C'est le dernier mot que j'aie entendu. Cette visite a duré une heure et demie. Le schah remonte en voiture, serre la main du général de Martimprey et part pour le Bois, où il va faire une petite promenade avant le dîner.

Revue des Journaux

Presse.

M. Villain, député de la gauche, n'est point satisfait du rôle assigné à l'Assemblée nationale dans les fêtes revues, réceptions et feux d'artifice de la semaine.

M. Villain juge avec raison que le Parlement, étant souverain, devait recevoir son collègue de Perse avec quelque dignité.

M. Gambetta, M. Challemel-Lacour, M. Barodet et l'austère docteur Guyot, sans oublier M. Peyrat le puritain, se sont associés aux vœux et aux regrets de l'honorable M. Villain ; et toutes les gauches, d'accord avec le centre gauche et quelques membres de la droite, ont réclamé des places et des honneurs particuliers sous l'œil du roi des rois.

Les radicaux ont même, à notre sens, exagéré l'amour des grandes parades et l'oubli des vertus républicaines, et nous trouvons que M. Villain a cédé à un entraînement fâcheux, en proposant à ses collègues de se faire confectionner des uniformes tout neufs pour relever l'éclat des réjouissances publiques.

Le galon, les broderies d'or et d'argent, le chapeau à plume et à cocarde, et surtout l'épée d'acier, cette épée de législateur, pacifique et moulue, qui chatouille l'amour-propre, et n'inquiète pas les familles, étincelaient aux yeux des gauches, éblouissaient M. Naquet, montaient au cerveau de M. Ordinaire.

A cela, nous n'avons rien à dire, car la bonne tenue nous paraît de tous points plus recommandable que le débraillé démagogique de septembre et de mars.

Nous ajouterons même qu'il ne nous déplait point de voir la gauche extrême proclamer à la face du monde la souveraineté de l'Assemblée nationale.

Il y a deux mois à peine M. Thiers était, à dire d'experts, le monarque légitime du pays de France ; seul, il représentait la nation ; il était maître et tout-puissant, à ce point au-dessus élevé des autres hommes, que le Rappel discutait sa divinité, contradictoirement avec le National. En ce temps-là, M. Thiers était tout, l'Assemblée n'était rien. On contestait son rang, son titre et même son

droit de vivre ; on lui reconnaissait la faculté de mourir, et les coreligionnaires de M. Barodet organisaient contre elle et à grands frais la campagne de dissolution.

Quel changement, ou plutôt quelle révolution !

M. Thiers est à peine tombé du pouvoir, que déjà les gauches s'agitent et réclament les honneurs que le Parlement confère.

Et M. Villain demande des tribunes spéciales pour cette Assemblée qui est souveraine et qui représente le pays.

Et ces nouvelles couches sociales, qui ont eu leur jour de célébrité et qui comptaient sans doute sur une instauration prochaine, se voient rejetés dans leur obscurité par cette phrase dédaigneuse de l'orateur de gauche :

« Il nous a été distribué des billets comme à tout le monde ! cela ne me satisfait point. »

Comme à tout le monde ! Quel manque d'égards !

Eh quoi ! l'on a traité M. Guyot comme un simple électeur de M. Barodet !

On a obligé M. Gambetta à coudoyer les représentants des nouvelles couches sociales !

On a laissé M. Challemel-Lacour se commettre en la société d'un prolétaire !

Cela nous paraît indigne, et nous approuvons fort le vote qui a mis fin à ce scandale.

Un rapprochement pour terminer :

En 1871, quand la guerre civile désolait la France, quand la Commune s'efforçait d'achever notre ruine commencée par l'Allemagne, quelques députés de droite demandèrent que l'Assemblée nationale fût représentée au feu.

En 1873, les députés de gauche réclament leur place à une revue.

A chacun son rôle.

Constitutionnel

La République française insinue que l'Hôtel-de-Ville a été incendié pour détruire les travaux des concussions de administrateurs. A-t-elle donc oublié que, pendant un an, du 4 septembre 1870 au 26 mai 1871, les archives de la ville ont été livrées aux mains expertes à forcer les tiroirs et à en extraire les correspondances, de ses frères et de ses amis ?

S'il y avait des crimes, pourquoi le triomphant Jules Ferry, qui était si ferré sur les finances municipales, — ayant produit cette œuvre : les Comptes fantastiques d'Hausmann, — ne les a-t-il pas divulgués ?

Il les avait pourtant dans sa terrible main les Hausmann, les Husson et les Blanche ! Pourquoi ne les a-t-il pas confondus avec leurs reçus de pots de vin ? On n'a pas fait tant de façons avec les Challemel-Lacour et autres désorganisateur publics.

Quant à M. Hausmann, ce n'est pas le moment de l'attaquer, alors que ses travaux immenses sont la seule parure qui reste à notre ville appauvrie, suffisant encore, tant ils sont grandioses et superbes, à en faire la plus belle capitale du monde.

La République française se croit obligée de rendre hommage à l'honnêteté et à la sagesse du conseil municipal. Elle est vraiment bien bonne. Si le conseil municipal a contenu dans ses rangs des hommes dont les démêlés avec la justice l'ont obligé à des exclusions, ce ne sont pas les éloges de la République qui le feront oublier.

Quant à la sagesse du conseil, il se charge assez bien lui-même de démontrer qu'il en est peu nanti, pour que les affirmations du journal de M. Gambetta ne puisse rien à l'encontre d'une opinion faite.

Le conseil municipal — nous parlons de la fraction radicale qui s'y agit d'une façon si fâcheuse — semble avoir prix à tâche, par son intolérance religieuse et ses parti-pris politiques, de faire regretter l'ancien mode de formation et de prouver que le système électif ne pouvait produire que des résultats déplorables.

INFORMATIONS

Le Times a reçu la dépêche suivante :

Paris, 7 juillet.

» On donne comme certain que le gouvernement français a signifié son intention de renouveler le traité de commerce avec l'Angleterre sur les bases suivantes :

» La question des huiles minérales resterait dans les conditions stipulées dans le traité conclu avec le dernier gouvernement. Le drapeau anglais serait traité comme le drapeau français.

On reviendrait au traité de 1860, qui resterait en vigueur jusqu'en 1876.

» De plus, le gouvernement français rassurerait le gouvernement anglais sur les conséquences que l'opinion peut entrevoir en raison de la cessation simultanée de tous les traités existant entre la France et les autres puissances, en faisant surtout observer que le changement qui s'est opéré le 24 mai a été surtout un changement de politique commerciale, et que rien à l'avenir ne saurait faire abandonner les principes de la liberté de commerce.

» On assure que, sur cette simple communication, des négociations importantes sont déjà sur le point d'être entamées entre les deux nations, et qu'on peut à peu près compter sur cet heureux résultat avant le commencement des vacances parlementaires.

Notons la condamnation pour crime de fausse monnaie, par la cour d'assises de Saône-et-Loire, de cinq estimables garibaldiens, hommes et femmes, dont voici l'exacte désignation :

- 1° Piédro Cavanna, ancien lieutenant aux garibaldiens, âgé de 32 ans, né à Guazzora, province d'Alexandrie (Italie), sans domicile ;
- 2° Remondo Maccario, ancien sous-officier de l'armée de Garibaldi, âgé de 35 ans, né à Paesana, province de Lunéo (Italie), domestique, sans domicile ;
- 3° Rose Poggi, femme Cavanna, âgée de 26 ans, sans profession ni domicile ;
- 4° Louisa Bonansea, veuve de Joseph Maurino, concubine de Maccario, âgée de 26 ans, née à Paesana (Italie), sans profession ni domicile ;
- 5° Raphaëlo Ademollo, ancien lieutenant d'artillerie aux garibaldiens, âgé de 35 ans, né à Montepulciano, province de Sierra (Italie), journaliste, sans domicile fixe.

Ces cinq personnages qui, entre parenthèse, ont fait la campagne de France, et « sont venus verser leur sang pour un peuple ami, » ont été condamnés : Ademollo, aux travaux forcés à perpétuité ; Cavanna, à huit ans de travaux forcés ; la femme Cavanna et la veuve Maurino chacune à cinq ans de réclusion ; Maccario, à dix ans de surveillance.

Que va dire le grand patriote italien s'il apprend que la justice française persécute ses frères d'armes ? Attendons-nous à une nouvelle lettre plus bouffonne encore que les dernières.

M. Rambosson vient de publier dans un livre curieux intitulé : Les lois de la vie et l'art de prolonger ses jours, une curieuse statistique de laquelle nous extrayons ce qui suit :

Ecclesiastiques	42
Agriculteurs	40
Commerçants et manufacturiers	33
Militaires	32
Commis	32
Avocats	29
Artistes	28
Professeurs	27
Médecins	24

Remarquez dans cette statistique que la vie du médecin n'est que de 24 ans. Or, comme le diplôme de médecin n'est accordé qu'à 25 ans, et que les médecins, d'après cette statistique, meurent à 24 ans, nous en concluons tout naturellement qu'il n'y a pas de médecins.

La commission chargée d'examiner la circulaire de M. Jules Simon, vient d'être désignée par le conseil de l'instruction publique. Cette commission se compose des archevêques de Paris et de Rouen, de l'évêque d'Orléans, du pasteur Sardinoux, du grand rabbin Isidor et de MM. Nisard, Patin, Léopold Gaillard, de Laborde, Lucinière, Egger, Laboulaye, Milne-Edward, Ravaisson.

Le rapport du général Chareton sur le projet de loi relatif à l'organisation générale de l'armée se divise en trois titres et comprend 40 articles, plus trois articles transitoires. Le titre premier comprend la division du territoire et la composition des corps d'armée. Il s'arrête à l'article 13. L'article second comprend l'administration et le commandement. Il s'arrête à l'article 19. Le titre troisième comprend l'incorporation et la mobilisation. Il s'arrête à l'article 40. Des tableaux sont annexés au texte du projet de loi. Il restera à régler ultérieurement l'organisation des cadres. Cette organis-

tion des cadres sera l'objet d'un rapport et d'un projet spéciaux.

Des élections qui ont eu lieu dimanche dans les départements de la Loire et du Puy-de-Dôme sont un témoignage nouveau du mouvement qui s'est opéré dans les esprits depuis le 24 mai.

Dans le canton de la Picardière (Loire) s'agissait de remplacer au conseil général M. Noëllay, conseiller radical, qui avait donné sa démission. Sur 2,458 électeurs inscrits, M. Burnat, candidat conservateur, a obtenu 781 suffrages, et son candidat radical, M. Barry n'a réuni que 578 voix.

Dans le canton de La Tour (Puy-de-Dôme) il ne s'est pas présenté de candidat radical. M. Marcelin Desroziers, conservateur, ancien député, a été élu par 1,311 voix contre 764 voix obtenues par M. Hyacinthe Desroziers, conseiller à la cour d'appel de Paris. On voit que les deux candidats offraient l'un et l'autre des garanties de conservation. Il s'agissait de remplacer M. Moulin, décédé.

Dans un autre canton, l'élection a été momentanément conservatrice, mais son caractère général est pourtant très satisfaisant. M. Verdier, maître de forges à Firminy, élu dans le canton de Duchambon (Loire), est un républicain très modéré, auquel tous les électeurs s'étaient ralliés. Il n'a pas eu de concurrent.

Extrait du journal la Franche Comté :

Dernièrement, l'homme à la colonne entra dans un café d'Ornans, se laisse tomber sur une chaise, et jette nonchalamment ses ordres au sommelier. Il a l'air d'un homme égaré et profondément abattu.

— Qu'avez-vous donc, maître ? lui dit un consommateur indigène.

— Ce que j'ai ! vous ne savez donc pas que ces co...quins, ces brigands de Versailles sont en train de me dépouiller du fruit de mon génie et de mon travail ! Ils m'ont déjà pris 25,000 fr. à la Banque de France... des tableaux pour 80,000 fr. chez mon marchand, etc., etc.

— Ah ! répond l'interlocuteur, c'est bien de votre faute... vous avez été averti et rien ne vous eût été plus facile que de parer le coup.

— Mille tonnerres ! pouvais-je craindre quelque chose ? Le gouvernement de Thiers m'avait donné sa parole que je ne risquais rien et que je ne serais nullement inquiété. (Sic.)

Nouvelles d'Espagne

On lit dans Journal de Paris :

« Nos correspondances particulières de Madrid vont jusqu'au 4 juillet. Elles nous présentent le plus affligeant tableau de la situation dans laquelle se trouve la Péninsule. Le gouvernement central n'a plus aucune autorité sur les provinces. En Andalousie, presque toutes les villes importantes sont à la merci de l'internationale, grâce à la complicité des volontaires et à la faiblesse des autorités.

» A Séville, par exemple, l'administration, ayant à sa disposition 3,000 hommes de troupes régulières, s'est laissé tenir en échec par 2,000 volontaires, et n'a pas osé reprendre les points stratégiques occupés par ces derniers. Les troupes régulières ont évacué la ville et les volontaires, restés maîtres de la situation, ont célébré leur victoire par des illuminations et les démonstrations de joie, auxquelles s'est associé la partie inférieure de la population.

Le nouveau gouverneur civil, M. La Rosa, cependant mis un peu d'ordre dans ce désordre. En négociant avec les volontaires, il a obtenu la restitution d'une partie des canons qu'ils avaient enlevés ; toutefois, il n'a pas osé faire rentrer les troupes qui s'étaient retirées à Alcalá de Guadaíra.

» Les volontaires sont également maîtres de Malaga. Ils ont expulsé les religieuses de leurs couvents et l'évêque de son palais épiscopal. A San Lucar de Barrameda, des faits du même genre se sont produits. Les choses, en Andalousie, marchent avec une régularité qui fait croire à un mot d'ordre général. On assure, au surplus, que les chefs de l'internationale en Andalousie sont venus se concerter avec ceux de Madrid, pour donner au mouvement une plus grande extension. »



CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Le conseil supérieur de l'instruction publique a terminé le 2 juillet sa première session, qui a duré trois semaines.

Les principales questions mises à l'ordre du jour étaient :

1° L'examen de la circulaire du 27 septembre 1872, de M. Jules Simon ;

2° Les réformes à introduire dans les épreuves du baccalauréat ès-lettres.

Sur le premier point, les conclusions du rapport de M. Patin, ont été adoptées.

Tous les orateurs entendus ont parlé dans le sens du maintien des études littéraires, tout en reconnaissant la nécessité d'introduire, en outre, une langue étrangère, l'allemand ou l'anglais, et les exercices corporels dans une mesure plus large que par le passé.

Un éminent orateur a opiné pour que l'étude du latin ne pût pas commencer avant la 6<sup>e</sup>, les deux classes de 8<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> étant données au français, à une langue vivante et à la géographie.

Tout le conseil a été unanime à adopter la nécessité de la réduction du nombre des élèves au nombre de 30 au maximum ; comme aussi d'un examen de passage d'une classe à la supérieure.

Cet examen de passage, a semblé à la commission un des meilleurs moyens de relever le niveau des études.

Quant aux élèves incapables de suivre les classes de latinité, ils trouveraient une instruction appropriée dans les institutions professionnelles.

La diminution du nombre des élèves dans chaque classe, l'examen de passage d'une classe à l'autre, tels sont les deux premiers desiderata du conseil.

Nous donnons ci-dessous les conclusions du rapport de M. Patin adoptées par la commission :

I.

En ce qui touche particulièrement les professeurs.

La commission approuve l'institution de réunions périodiques dans lesquelles les professeurs se rendent mutuellement compte de la tenue, de la situation de leur classe, et échangent leurs idées sur l'application et le perfectionnement des méthodes. Elle souhaite seulement, que les réunions soient moins fréquentes, que de mensuelles elles deviennent trimestrielles.

La commission, d'autre part, ne croit pas devoir approuver l'institution d'un conseil de professeurs.

II.

En ce qui touche l'éducation physique.

La commission ne peut qu'approuver, en général, les exercices du corps, et particulièrement les exercices militaires et la gymnastique. Elle souhaite seulement que, ces exercices aient lieu surtout pendant les récréations.

III.

En ce qui touche les études classiques.

La commission réclame contre plusieurs dispositions qui lui paraissent excessives :

1° Contre l'attribution de la plus grande partie de la classe à des explications d'auteurs trop étendues et trop rapides pour être réellement profitables ;

2° Contre la suppression, dans les classés de quatrième, de troisième et de seconde, de l'exercice du thème latin, si utile en lui-même et indispensable comme préparation à la narration latine en seconde, à la composition latine en rhétorique ;

3° Enfin contre la suppression absolue de l'exercice du vers latin.

A ces réclamations, la commission en joint une autre, c'est que l'on n'interdise pas l'usage des *excerpta*, des *conciones*, des *narrationes*.

Elle demande que le thème grec reprenne sa place dans les exercices des classes d'humanités.

Elle regrette l'interdiction du *selecte* et *profanis*, du *de viris* et des *epitome*.

Elle reconnaît la nécessité de faire apprendre par cœur aux élèves un certain nombre de règles de grammaire. Elle recommande aux professeurs, de se pénétrer, en enseignant, des principes de la grammaire comparée.

Le rétablissement de l'exercice des vers latins doit, selon la pensée de la commission, avoir pour conséquence nécessaire, l'étude préliminaire, dans les basses classes, des règles de la prosodie.

La commission souhaite enfin que, l'élève arrive à montrer une plus grande promptitude de pensée, une plus grande facilité de parole.

IV.

Elle admet le principe des examens périodiques pour constater le progrès des élèves, mais sous la

réserve que la périodicité en sera moins fréquente. Elle pense, du reste, que les exercices de mémoire doivent y conserver leur place.

La commission recommande avec instance le maintien rigoureux des examens qui prescrivent les règlements pour le passage d'une classe dans une autre. Nulle mesure, si on l'applique avec sévérité, ne lui paraît pouvoir contribuer plus efficacement au succès des études.

La commission estime que les concours ne seraient pas supprimés sans un réel détriment pour la force des études. Ils ont été plus d'une fois modifiés, ils pourraient l'être encore ; mais la commission ne pense pas qu'on puisse songer à les retrancher du système général de notre enseignement public.

La commission a demandé une double révision. Celle de la distribution du temps de la journée entre les diverses études prescrites aux élèves des lycées ;

Celle du plan d'études lui-même et des programmes d'examen qui y correspondent.

Sur la question de la réforme du baccalauréat ès lettres.

La deuxième commission avait été d'avis d'abord d'adopter la scission en deux épreuves séparées par une année, mais sur les observations faites, que ce serait donner une avance au baccalauréat ès sciences, cette commission a proposé le renvoi à la prochaine session, pour plus ample informé.

Une véritable campagne a été ouverte contre l'obtention du diplôme de bachelier par les examens. Villemain s'écriait en lisant le programme du baccalauréat ès lettres : « Que je suis heureux de ne pas avoir à subir cette épreuve ; je serais probablement refusé ! »

L'opinion du conseil paraît être que le diplôme de bachelier fût obtenu sur la présentation des certificats de passage, et non plus par des examens où une trop grande part est faite au hasard.

Une pareille réforme introduirait en France les pratiques de l'Allemagne et de l'Angleterre ; dans un avenir peu éloigné nous pourrions voir la chute des manufactures clandestines de bacheliers.

La tendance générale doit être le retour vers les méthodes du 18<sup>e</sup> et surtout du 17<sup>e</sup> siècles qui ont été les époques brillantes de la littérature en France.

Le conseil est d'avis qu'il est fort désirable que les écoles professionnelles soient multipliées, que les classes d'humanité ne conservent que les élèves capables de les suivre avec fruit.

Le ministre de l'instruction publique a tenu à considérer lui-même toutes ces séances importantes.

Le conseil s'est ajourné au 10 novembre.

Chronique locale et méridionale.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT.

M. Paul Gervais, membre de l'Institut, ancien doyen de la Faculté des sciences de Montpellier, ancien professeur à la Sorbonne, professeur de paléontologie au Muséum d'histoire naturelle a fait hier au soir, à la Société des Études, une conférence sur les fossiles et les phosphates.

Revenant du département du Gard où l'on a découvert dans la commune de Durfort un mammoth gigantesque, l'illustre savant n'a pas voulu rentrer à Paris sans visiter les dépôts du département du Lot et Tarn et Garonne, les plus riches, a-t-il dit, les plus importants de France.

M. Gervais a le mérite de rendre intelligible la science la plus élevée ; pendant une heure, il a tenu ses auditeurs sous le charme.

Nous n'avons pas la prétention de résumer ici sa conférence, nous voulons seulement montrer que notre Société des Études est prise au sérieux, même par les princes de la science. Si l'administration municipale, avait bien voulu lui concéder un local suffisant, comme cela se pratique partout ailleurs, et comme M. Gervais, en a exprimé le désir, la séance d'hier aurait pu être publique, et les Cadurciens n'y auraient rien perdu.

Plusieurs journaux assurent que les cartes postales vont être retirées de la circulation, les médiocres avantages qu'elles paraissent offrir ne compensant pas les inconvénients journaliers qu'elles présentent, et, en outre, une diminution de recettes sur la vente des timbres-poste ayant été constatée dans le dernier trimestre.

Nous croyons qu'en supprimant les cartes-postes, il faudrait réduire le prix des timbres à 10 et 20 centimes.

Il est question en ce moment, au ministère de l'intérieur, de procéder à une réorganisation

complète des corps de sapeurs-pompiers dans les départements.

L'ancien ministre, d'accord avec son collègue de la guerre, s'était déjà occupé d'un projet semblable, et dans ce but, il avait fait demander à tous les préfets des renseignements exacts et détaillés sur l'état de l'équipement et de l'armement de ces utiles miliciens, mais les complications de la politique intérieure avaient fait mettre la question de côté.

Le projet vient d'être repris, et l'on compte ne pas le quitter avant de l'avoir mené à bonne fin.

La Gazette des Campagnes estime que pour empêcher que la circulaire récente de M. Beulé sur les cabarets reste à l'état de lettre morte, il faut rendre au pouvoir actuel la nomination des maires. M. Hervé ajoute que supprimer des mauvais cabarets n'est que la moindre tâche de l'autorité.

« Sans doute, le cabaret, envisagé comme lieu public de réunion, est un grand mal pour les masses laborieuses des campagnes, le seul moyen de dérober quelques heures à leur vie solitaire et isolée, pour les passer dans la société de leurs concitoyens. C'est pourquoi nous ne cessons de répéter ce conseil aux amis éclairés du peuple rural. Ne vous contentez pas de faire fermer les mauvais cabarets, tâchez d'en faire ouvrir de bons, en les transformant en cercles organisés, dirigés par des hommes de bien.

« Que les gens de travail puissent venir une fois ou deux par semaine s'y reposer, se communiquer leurs idées, recevoir les lumières et les conseils de gens plus éclairés qu'eux, en matière d'affaires publiques et privées, et l'influence des lieux de réunion honnêtes neutralisera peu à peu les influences déplorables, nous le reconnaissons, de la plupart des cabarets actuels. Nous avons signalé plusieurs cercles ruraux qui ont mis à exécution cette idée avec un succès très-encourageant.

« Nous croyons que le ministre de l'intérieur donnerait un très-utile complément à sa circulaire s'il excitait les préfets et les sous-préfets à provoquer ces utiles récréations et à seconder les organisateurs par le concours de l'administration dans les petites comme dans les grandes communes. »

Un violent orage a éclaté hier soir à Montauban et dans les environs, la foudre est tombée à plusieurs reprises. On signale quelques grêlons dans l'Est de la banlieue, mais nous ne croyons pas qu'il y ait de dommages pour les récoltes. La pluie qui accompagnait l'orage a fait généralement beaucoup de bien à toutes les récoltes en terre.

Tribunal correctionnel de Mende. — Un conscrit qui se mutila la main pour se soustraire au service militaire.

C'est un robuste garçon que F.... qui comparait devant le tribunal correctionnel de Mende.

Né à Ricisses, arrondissement de Florac (Lozère), F.... s'est distingué entre tous ses concitoyens pour son adresse à tirer les lapins et les perdrix. C'est le plus habile braconnier de la localité. F...., qui est un conscrit de la classe 1871, et qui a amené le numéro 18, aurait donc fait un soldat modèle s'il eût consenti à manier le chassepot comme il manie la vieille canardière du braconnier.

F...., amenant le numéro 18 au tirage au sort, gagna le numéro 1 au conseil de révision. Il sortit de l'examen avec les compliments du docteur expert et des membres du conseil : pas de pieds plats, trente-deux dents, point d'infirmité, parfait pour le service de la tête aux pieds.

Malheureusement, le parfait conscrit était un parfait poltron. Peu lui souciait d'aller rejoindre son corps.

F.... avait son plan. Il avait la quelque part — ce que c'est pourtant que les mauvais auteurs — que le mot poltron venait du latin *paulsus troncat* pouce tronqué, parce que de lâches soldats romains étaient ainsi désignés quand ils s'étaient mutilé le pouce, afin de se rendre impropres à lancer le javalot.

S'il se fût arrêté à la véritable racine du mot poltron, qui vient de l'italien *poltrone*, lit de plume, parce que le lâche est naturellement paresseux et préfère se vautrer sur un lit quand les autres besognent, notre braconnier aurait peut-être fait d'autres réflexions qui eussent abouti à un autre plan.

Enfin, c'est au pouce tronqué que notre pol-

tron s'arrête. Il espère se tirer d'affaire en sacrifiant un pouce à sa paresse, à sa lâcheté. Il charge et bourre sa vieille canardière, sur le bout du canon, il applique la première phalange de sa main droite, presse la détente, — et le coup part lui emportant la moitié du doigt.

L'auteur qui parle des soldats romains qui se « tronquaient le pouce » avait oublié de dire à ce lâche que la loi romaine punissait sévèrement cette action peu honorable. Il avait surtout oublié de dire qu'il existe de par le Code certaine loi de 1832 (article 41), et une autre plus récente qui prévoient et punissent les mutilations volontaires pour échapper au service militaire.

Aussi, F.... a-t-il dû être un tantinet surpris de se voir poursuivi en police correctionnelle et de s'entendre condamner à un an de prison.

Le pis est pour lui, c'est qu'il sera soldat quand même et servira dans une compagnie de pontonniers, où l'usage du pouce n'est pas d'une absolue nécessité.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS Du 28 Juin au 12 Juillet 1873.

Naissances.

Deler (Achille-Antoin-Jean), place de la Halle. — Brunet (Marie), rue du Château. — Rollés (Elise), rue des Badernes. — Alazard (François-Emile), rue Combarieu. — Queyrou (Alphonse), rue de la Gare. — Poujol (Paul), à St-Georges. — Pelaprat (Rose-Gabrielle), rue St-James. — Blossé (Marie-Armandine), rue Ste-Ursule. — Baqué (François-Pierre-Charles-Lucien), rue Fondue basse. — Combalbert (Antoine), naturel, rue Chanterrie. — Delon (Albert), à Bégous. — Bés (Gustave-Louis), quai Ségur.

Mariages.

Franceschini (Alexandre) et Bercegol (Thérèse). — Dehen (Louis) et Frézal (Jeanne). — Vidal (Pierre) et Burgalière (Marie-Anne). — Combebias (François) et Faurie (Françoise). — Linas (Louis) et Lacavalerie (Marie).

Décès.

Maratuech (Marie), 57 ans, boulevard Sud. — Brochard (Joseph), professeur aux petits Carmes, 76 ans, célibataire, boulevard Nord. — Vincent (Pierre), 6 ans, rue Donzelle. — Dajean (Pierre) dit Délaurié, serrurier, 64 ans, rue Clément-Marot. — Alday (Jean), cultivateur, 44 ans, rue Portail-avent. — Berrié (Anne), propriétaire, 76 ans, boulevard nord. — Massalou (Jean), jardinier, 62 ans, rue Brives. — Fournié (Marguerite), couturière, 47 ans, célibataire, à St-Georges. — De Roaldès (Georges-Marie-Guillaume), 5 mois, rue du Lycée.

CALENDRIER DU LOT. — Juillet.

Table with 3 columns: JOURS, FÊTES, FOIRS. Rows include dates from 13 to 19 July with corresponding events and markets.

Dépêches Télégraphiques

Versailles, 11 juillet, 7 h. 30, soir.

M. Buffet, faisant allusion à la revue d'hier, a dit qu'hier l'Assemblée avait eu une belle et émouvante séance, dont le procès-verbal ne rend pas compte : là il n'y avait plus ni discussion ni partis. Devant notre brave armée, tous étaient pénétrés de sympathie, d'admiration, de confiance. Ce sentiment n'a pas seulement été exprimé par les français mais aussi par le souverain étranger. C'est aux chefs de l'armée qu'il appartient de louer l'armée, surtout à l'illustre maréchal que l'Assemblée a nommé président de la République.

M. Buffet a pensé pouvoir exprimer la profonde satisfaction que tous ont éprouvée. Ces paroles ont été fort applaudies.

M. le ministre du commerce a annoncé que le gouvernement proposait la prorogation de la loi sur les matières premières et le retour aux anciens traités de commerce qui expirent en 1876. C'est l'avis du conseil de commerce et du Conseil d'Etat.

Bourse de Paris.

Paris, 12 juillet 1873, soir.

Table with 2 columns: Rente 3 p. %, 4 1/2 p. %, 5 p. % and their corresponding values.



Annonces

Crédit foncier de France.

Emission à 435 fr. d'Obligations foncières de 500 fr. 5 0/0, et d'obligation communales de 500 francs 5 0/0. Emissions au pair d'Obligations communales 5 1/2 0/0, à 5, 6, 7, 8, 9, ou 10 ans d'échéance. — On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 19; — dans les départements, aux Recettes des finances, chez MM les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 % rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

CHEMINS DE FER

DU CALVADOS

LIGNE DE MEZIDON A LA MER (Dives)

LONGUEUR : 29 KILOMÈTRES

ÉMISSION

de 11,000 Obligations

PRODUISANT 15 FRANCS D'INTÉRÊT ANNUEL

Payables par semestre, les 1<sup>er</sup> janvier et 1<sup>er</sup> juillet de chaque année, remboursables à 500 fr. par voie de tirage au sort, à partir de 1877.

La ligne de Mezidon à Dives reliera la mer à la ligne du Mans et augmentera encore la pros-

périté déjà si grande des établissements de bains qui bordent la côte du Calvados.

En quittant le littoral et en se dirigeant vers Mezidon, la nouvelle voie de communication traverse de riches contrées et, notamment, la vallée d'Auge, dont les produits, si appréciés, fournissent un important élément de trafic.

Le raccord par Mezidon fera, en outre, de ce chemin la tête de ligne du grand chemin de transit de Mezidon au Mans où aboutissent cinq lignes de chemins de fer.

Le trafic de la ligne de Mezidon à la mer (port de Dives), indépendamment du mouvement des voyageurs, est donc appelé à prendre dans un avenir rapproché, des proportions qui feront de cette entreprise l'une des plus sûres et des plus fructueuses.

Sans attendre les résultats d'importantes relations maritimes sur lesquelles on peut compter et dans l'état actuel des choses, les recettes de Mezidon à Dives atteindront un minimum annuel de . . . Fr. **464,000**

En défalquant 50 0/0 de cette recette pour frais d'exploitation il restera . . . **232,000**

Le service des intérêts et de l'amortissement de 11,000 obligations émises coûtant . . . **179,630**

La Compagnie aura, dès la première année, d'exploitation, un reliquat de . . . **52,370**

à distribuer à ses actionnaires, soit plus de 5 0/0 du capital engagé.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

Taux d'émission : 230 francs payables :

En souscrivant.....	30 fr.
A la répartition.....	50
Le 15 aout prochain.....	50
Le 15 octobre suivant.....	50
Le 31 décembre 1873.....	50

Total..... **230 fr.**

Ces Obligations portent jouissance du 1<sup>er</sup> juillet, présent mois.

Le coupon de 7 fr 50 c., à échéance du 1<sup>er</sup> janvier prochain, viendra en déduction du dernier versement.

Les versements anticipés jouiront d'une bonification d'intérêt calculée à 5 0/0 l'an.

Pour le Conseil d'administration :

LES ADMINISTRATEURS SPÉCIALEMENT DÉLÉGUÉS,

**PATURAL, — ISOUARD.**

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE : du 8 au 12 Juillet inclus

à la **BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT**, rue de la Chaussée d'Antin, 2, à Paris.

On peut verser, en province, dans les Succursales de la Banque de France, au crédit la Banque nationale de Crédit.

SANTÉ A TOUS

rendue sans médecine par la délicate farine de Santé Revalésière Du Barry, de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson. Tout malade trouve, par la douce Revalésière Du Barry, santé, énergie, appétit, bonne digestion et bon sommeil. Elle combat avec succès, sans médecine, ni purges, ni frictions, les dyspepsies, gastralgies,

— Santé à tous par la douce Revalésière Du Barry, qui combat avec succès, sans médecine ni purges, ni frictions, les dyspepsies, gastralgies, gastralgies, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 175,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, M<sup>me</sup> la marquise de Bréhan, etc., etc.

Certificat n° 56,935.

Barr (Bas-Rhin), 4 juin 1861. Monsieur. — La Revalésière a agi sur moi merveilleusement : mes forces reviennent et une nouvelle vie m'anime, comme celle de la jeunesse. Mon appétit, qui pendant plusieurs années a été nul, est revenu admirablement, et la pression et le serrement de ma tête, qui depuis quarante ans s'étaient fixés à l'état chronique, ne me tourmentent plus.

DAVID RUFF, propriétaire.

Six fois plus nourrissante que la viande, sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecine. En boîtes 1/2 k., 2 fr. 25 ; 1/2 k., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 3/4 kil., 32 fr. ; 1/2 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalésière qu'on peut manger en tout temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalésière Chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire, sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. ; on envoie 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez Vinet, pharmacien.

Du Barry et Co, 26, place Vendôme, Paris.

Pour les extraits et articles non signés, Le propriétaire-gérant, A. Layton.

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

TRAITE GÉNÉRAL

PHOSPHATE DE CHAUX NATIFS

ET PRINCIPALEMENT DE CEUX DES GISEMENTS NOUVELLEMENT DÉCOUVERTS

dans le Quercy

PAR M. MALINOWSKI

UN BEAU VOLUME

avec une Carte du Lot et les coupes géologiques

Prix : 5 fr.

TABLEAU DES DISTANCES

Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

Prix : 1 franc.

Chez M. Layton, rue du Lycée, à Cahors.

• EDOUARD PRIVAT, libraire-éditeur, rue des Tourneurs, 45, à Toulouse.

HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC

AVEC DES NOTES & LES PIÈCES JUSTIFICATIVES

PAR DOM CL. DEVIC ET DOM J. VAISSETE

RELIGIEUX BÉNÉDICTINS DE LA CONGREGATION DE SAINT-MAUR

Édition accompagnée de Dissertations & Notes nouvelles, contenant le Recueil des Inscriptions de la Province, antiques & du moyen âge, des Planches, des Cartes & des Vues de monuments.

Publiée sous la direction de M. EDOUARD DULAURIER, membre de l'Institut, annotée par M. EMILE MABILLE, attaché au département des manuscrits à la Bibliothèque nationale; M. EDWARD BARRY, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Toulouse; continuée jusqu'en 1799 par M. ERNEST ROSCHACH, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, & autres savants, membres de l'Institut ou professeurs.

L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC, avec la continuation & les additions, formera 14 forts volumes in-4°, au prix de 20 francs le volume, en demi-reliure anglaise, solide & élégante, imprimés avec des caractères elzéviens fondus spécialement pour cette édition. — Après la publication complète de l'ouvrage, le prix en sera porté, pour les non-souscripteurs, à 350 francs. — Il a été tiré cent exemplaires numérotés, dont cinquante sur papier vélin & cinquante sur papier à la cuve, au prix de 40 francs le volume. — Des Cartes géographiques, des Planches de sceaux & de monnaies, & des Vues de monuments seront réunies dans un Album particulier.

ONT PARU : La 1<sup>re</sup> partie du TOME I<sup>er</sup>, comprenant l'Introduction & le commencement du texte des Bénédictins; — le TOME III, complet; — la 1<sup>re</sup> partie du TOME IV, Notes & Additions.

Les compléments des TOME I & IV paraîtront prochainement. — L'impression se continue d'une manière aussi active que le comporte la bonne exécution d'un travail aussi important.

Au 25 janvier 1873, plus de cinq cents souscripteurs ont honoré déjà de leur signature cette grande publication.

On souscrit : à Toulouse, chez EDOUARD PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, & chez les principaux libraires de France & de l'étranger.

Le Prospectus, qui donne une idée du format, du papier & des caractères adoptés pour cette nouvelle édition, sera envoyé franco à toute personne qui en fera la demande à M. PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, à Toulouse.

Et dans les bureaux du Journal du Lot.

A VENDRE LE MOULIN

et le

LAC DE CABAZAC

avec ses dépendances

S'adresser pour les renseignements, sur les lieux, à M<sup>me</sup> veuve Miquel, qui en est la propriétaire.

Elle donnera des facilités pour le paiement.

A VENDRE

Porcherie de la Tour

PRÈS MONFLANQUIN, LOT-ET-GARONNE

Reproducteurs Anglais et Craonnais issus de sujets primés dans les Concours.

A VENDRE

D'occasion

Un DOG CART et une AMÉRICAINE, en très bon état, fabriqués chez M. Mercier, carrossier à Toulouse.

S'adresser chez M. Escudié, carrossier, Galeries Fontenilles, Cahors.

GRAND CAFÉ DE BORDEAUX

A CAHORS

Estaminet; Salons de Dames. — Entrepôt de glaces de Norvège. — Riche matériel pour soirées en ville. — Consommations glacées, Bombes, Fromages glacés, Charlottes, Glaces, Sorbets, Chérigoleurs, Marquises frappées.

M. Louis AUSSET,

successeur de M. L. COLONGE,

préviens sa nombreuse clientèle qu'on trouvera chez lui, comme par le passé, le luxe et le confortable.

LIBRAIRIE CALMETTE, FILS.

MAISON DE FOLMONT, BOULEVARD NORD, CAHORS.

NOTICE

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

SUR

CASTELNAU DE BRETENOUX

(Lot)

Par L'abbé J. B. POULBRIÈRE,

Professeur au Petit Séminaire de Servières, Membre de la Société française d'archéologie et de la Société archéologique et historique du Limousin.

Prix : 1 franc.

DÉPÔT A CASTELNAU BRETENOUX ET A ROCAMADOUR.

A louer à suite de décès

Pour entrer en jouissance le premier juin prochain,

L'Hôtel du Lion d'or

S'adresser à M. Bladanet, à Cahors (Lot) qui en est propriétaire.

Cet Hôtel se compose de vastes Ecuries et Remises, et a deux descentes de voitures, faisant un service régulier de Cahors à Figeac.

A VENDRE

LA

MAISON CARAYON,

avec Cour et Pressoir

Sise quai Ségur, en face la Promenade des Platanes.

Pour les renseignements : S'adresser à M. Toulza, aîné, ou à M<sup>re</sup> Labie, notaire, à Cahors.

GRAND SUCCÈS

LA VELOUPINE

est une poudre de riz spéciale préparée au bismuth,

par conséquent d'une action salutaire sur la peau.

Elle est adhérente et invisible; aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAX

Parfumeur, rue de la Paix.